



info

N° 57 · juillet 2000 · version française

Commission
Internationale
pour la
Protection
des Alpes

Internationale
Alpenschutz-
kommission

Commissione
Internazionale
per la Protezione
delle Alpi

Mednarodna
komisija za
varstvo Alp

Allemagne
Autriche
France
Italie
Liechtenstein
Slovénie
Suisse



hier



aujourd'hui



demain

Les paysages alpins au futur simple

Paysages vécus et vivants

Chère lectrice, cher lecteur,

« Les hommes d'expérience reviennent à contrecœur dans les régions qu'ils ont beaucoup aimées autrefois », a écrit le philosophe allemand Friedrich Nietzsche. Il va de soi que cette pensée peut s'appliquer au paysage. Nous avons en nous une image bien précise de ce à quoi ressemble un paysage, de ce à quoi il doit ressembler. Lorsque l'image que nous portons en nous est confrontée à la réalité, cela peut produire un

pour cents de nature ont pu être mis sous protection. Nulle part en Europe centrale il n'a été possible de protéger suffisamment de surfaces présentant des valeurs naturelles de première importance, et nombre d'espèces continuent de s'éteindre. Entre-temps, nous avons appris à concevoir la protection de la nature non seulement sur un plan sectoriel, mais comme un principe global au niveau tant spatial que temporel, impliquant la possibilité d'intervenir dans toute activité en rapport avec la nature. Nous avons découvert récemment la formule magique de la « durabilité ». Et pourtant, on laisse encore faire à peu près n'importe quoi. Conditionnées par les modifications structurelles de leur agriculture, nos régions de montagne se reboisent, en raison d'une exploitation extensive. Sur les pentes sud, ce processus s'est déjà largement développé; sur le versant nord des Alpes, il est encore peu perçu et thématiqué.



Le paysage est en perpétuelle mutation. Nous composons la première génération qui doit se demander quel paysage elle veut. Il devient nécessaire de discuter avec les habitants directement concernés de quelle manière ils entendent entretenir un paysage qui corresponde à leurs besoins. Comment voulons-nous vivre? Qu'est-ce qui est sacré pour nous? Quelle direction souhaitons-nous prendre? Avec qui désirons-nous collaborer? Nous devons sérieusement nous demander quelle orientation nous voulons donner à nos choix dans l'avenir. Il nous faut donc des modèles à définir avec la population locale. En fin de compte, une histoire incroyablement passionnante nous attend, sous la forme d'un partenariat. La future exploitation de l'espace requiert de l'innovation et de l'imagination.

*PD Dr. Mario F. Broggi,
Directeur de l'Institut fédéral de recherche sur la forêt,
la neige et le paysage (FNP, Birmensdorf/CH)*

choc. Dans la région où nous vivons, nous nous habitons inconsciemment à ce qui a été modifié en une génération.

Qu'est-ce que cela implique pour le paysage du futur? Le paysage rural traditionnel s'est développé autrefois en un échange dynamique entre les habitants – agriculteurs pour la plupart d'entre eux – et leur environnement. Avec les bouleversements de ces dernières décennies, une grande partie de la population locale a perdu la possibilité d'influer directement sur le paysage. La protection de la nature et des paysages est devenue une mission officielle. Dès lors, des experts identifient des objets suffisamment dignes d'intérêt pour être protégés par les autorités sur le plan national. On connaît les problèmes d'acceptation que cela peut engendrer. A grand-peine, quelques

SOMMAIRE



● PAYSAGES

4 Les paysages alpins au futur simple

5 Un Programme national de recherche en Suisse

6 La pression des loisirs sur les paysages

LIVRE BALNC/
LISTE NOIRE

7 Valorisation d'une race de mouton traditionnelle

Les Sybelles: mise en réseau de 6 stations de ski

MOUNTAIN FORUM

8 Plate-forme d'information sur les Alpes

CONFÉRENCE ANNUELLE

9 Le tourisme dans les Alpes:
qualité économique – qualité environnementale

● CONVENTION ALPINE

10 Un nouveau souffle donné à la Convention alpine

11 Protocole « Transports » en bonne voie

Règlement des litiges: problème résolu

TRANSPORTS

12 Trafic à travers les Alpes et pollution de l'air

ACTUEL

13 Alemagna – jamais!

Alliance dans les Alpes en excursion en Slovénie

● NOUVELLES DES PAYS
ALPINS

14 25 ans d'engagement pour les Alpes

Les Alpes ne sont pas adaptées au tourisme de masse

15 CIPRA-Allemagne très active

Conférence sur la mise en oeuvre
de la Convention alpinePlans transfrontaliers d'aménagement du
territoire dans l'espace alpin austro-slovène

RPLP au Liechtenstein: oui ou non?

● VILLE ALPINE DE L'ANNEE

16 Maribor, ville alpine de l'année 2000



Les paysages alpins au futur simple

Jusqu'au XXe siècle, les paysages alpins sont le résultat de phénomènes géologiques, climatiques et biologiques dans lesquels s'inscrivent les marques des différentes activités des habitants. Il s'agit d'un combat contre la nature, avec des moyens techniques limités. A partir de la seconde moitié du XXe siècle, les paysages deviennent des objets à modeler, à dynamiser et à préserver selon des critères rationnels ou émotionnels, esthétiques ou biologiques. Le paysage devient patrimoine, prend une valeur, se départit de son statut de résultat aléatoire d'activités humaines. Il est en même temps exploité à l'extrême, particulièrement du fait des progrès technologiques permettant d'outrepasser les limites de régénération de la nature. Aujourd'hui, les paysages alpins, en cette période de remise en question de l'agriculture de montagne et d'exploitation à outrance de l'espace, sont dans une phase décisive de leur évolution. Les efforts pour atteindre un équilibre entre paysages culturels et naturels de qualité doivent se conjuguer au présent et non au conditionnel.



© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München

Photo: CIPRA

réf. – La comparaison d'un panorama d'une vallée alpine du début du XXe avec le même panorama aujourd'hui parle d'elle-même. Le paysage évolue selon l'intensité et la nature de l'exploitation dont il fait l'objet. Autrefois, la divagation du bétail et l'intensité des activités agricoles ont repoussé la forêt dans ses retranchements. Les catastrophes dues à des événements naturels, particulièrement à la fin du XIXe, ont été à l'origine des premières législations forestières dans les pays alpins. La première mesure a consisté à dissocier les zones de forêts des zones agricoles, avec pour objectif d'interdire l'accès du bétail aux forêts. A cette mesure se sont ajoutées des mesures de reboisement. Dans le dernier tiers du XXe siècle, l'agriculture de montagne est entrée dans une crise qui se poursuit aujourd'hui et dont la conséquence la plus visible sur le paysage est la recolonisation par la forêt des surfaces agricoles abandonnées. Parallèlement, les activités d'urbanisation se concentrent de façon désordonnée dans les surfaces propices, sans souci d'intégration des infrastructures dans ce milieu naturel spécifique, sans prendre en compte l'étroitesse des espaces disponibles.

Les paysages comme résultats d'activités humaines

Longtemps, les paysages ont été le résultat d'activités de (sur)vie des habitants. Afin d'optimiser la production, les paysans ont développé des stratégies adaptées à leur milieu et ayant une influence sur celui-ci. L'exemple des paysages de terrasses est caractéristique. L'idée de créer des paliers dans une pente afin de faciliter les cultures et d'éviter l'érosion des terres

arables est très simple. Sa réalisation, avec des moyens rudimentaires a exigé par contre une technique très fine et un travail communautaire très complexe. Ces constructions influent sur le paysage durablement, même lorsque les surfaces ont été abandonnées.

Du fait de la mécanisation de l'agriculture, certaines activités qui ont modelé les paysages alpins ont perdu leur sens économique. Toutefois, ces paysages gardent leur valeur esthétique et sont un élément de l'identité d'une région. Ils sont également le lieu d'une diversité biologique fabuleuse, qui ne se retrouve pas dans un paysage uniquement forestier ou exploités très intensivement.

Le défi consiste aujourd'hui à développer et à financer des stratégies permettant d'aménager des paysages culturels et naturels dynamiques correspondant aux attentes de la société (identité, esthétique, attraction touristique, diversité biologique). Cette démarche implique également la détermination de zones dans lesquelles la dynamique naturelle peut s'exprimer sans influence humaine. S'abstenir d'intervenir dans un processus naturel n'est pas encore entré dans les mœurs. La croyance que la nature dépérit sans l'action humaine a malheureusement encore de beaux jours devant elle.

Paysans de montagne, jardiniers du paysage ?

Cette idée donnant au paysan de montagne une fonction de jardinier du paysage est dédommagée par certains Etats alpins. Elle va toutefois à l'encontre de la fonction première du paysan, fonction qui consiste à cultiver la terre pour en retirer un produit. Brusquement, la société lui demande de « produire » un service, de produire une image, une identité, d'entretenir une diversité biologique. Cette nouvelle orientation de l'agriculture constitue un véritable bouleversement d'un ordre établi depuis des générations.

A moyen terme, l'agriculture de montagne va devoir se concentrer sur deux axes : d'une part, la production de très haute qualité, spécifiques et caractéristiques de certaines régions, d'autre part, l'entretien des paysages. Produire du lait en tentant de concurrencer l'agriculture industrielle de plaine tient de l'illusion. Les conditions naturelles de production ne sont pas comparables alors que le produit se retrouve sur un marché unique et « libre ». L'avenir de l'agriculture de

montagne passe donc par une mobilisation de ses forces vives pour se retrouver, pour dynamiser et moderniser son savoir-faire et ce qui fait son originalité ainsi que pour élargir son offre en devenant un acteur essentiel du modelage des paysages. La demande existe et peut être exploitée au profit des agriculteurs, des paysages et de ses consommateurs ainsi qu'au profit global de la diversité biologique.

Les paysages alpins de demain: résultat d'un débat démocratique

Afin de modeler dynamiquement les paysages alpins de demain, un réel débat démocratique doit être mis en place. Il ne suffit pas d'effectuer des sondages d'opinion auprès des touristes. Le débat doit intégrer les consommateurs (habitants, visiteurs), les décideurs, les administrateurs, les gestionnaires (agriculteurs, forestiers, urbanistes, architectes), les ONG, les scientifiques. Les paysages alpins constituent un patrimoine commun, qui ne peut être bradé pour des intérêts particuliers et qui ne peut être géré par un cercle limité d'acteurs.

Ce patrimoine commun doit être géré durablement. Bien que sa valeur intrinsèque soit reconnue, celle-ci n'est pas monétarisée. Cette composante est à intég-

rer dans le débat démocratique afin d'assurer le financement des activités nécessaires à la conservation et à la dynamisation des paysages culturels et naturels alpins sur le long terme.

Le rôle de la science

L'objet de la recherche est de mettre en lumière l'intérêt de tel paysage par rapport à tel autre, en convergence entre les différents intérêts socio-économiques ou environnementaux. Elle doit ensuite développer des méthodes aussi efficaces et économes que possible, afin « d'entretenir » le paysage dans sa dynamique et de faire perdurer ses qualités et ses fonctions sur le long terme. Le résultat des travaux de recherche constitue une base au débat démocratique sur l'avenir des paysages alpins. Sur ce thème, une approche panalpine fait encore défaut. Le cadre donné par la Convention alpine et son protocole « Protection de la nature et entretien des paysages » existe. Reste à lui donner vie...

© Gesellschaft für ökologische Forschung e. V., München



Un nouveau Programme national de recherche en Suisse

réd. – Le 23 juin 1999, le Conseil fédéral suisse a décidé de lancer un nouveau Programme national de recherche (PNR) sur le thème « Paysages et espaces de vie des Alpes ». Le PNR 48 Paysages et espaces de vie des Alpes est une plate-forme de recherche, de connaissances et d'application qui doit contribuer à résoudre de manière novatrice les conflits d'objectifs et d'usages, tant sociaux, culturels, économiques qu'écologiques, pouvant apparaître dans l'espace alpin et les régions environnantes. Au moyen de travaux transdisciplinaires de recherche et d'application, il s'agira de savoir comment les paysages et les espaces de vie peuvent se développer

sans menacer les systèmes biologiques, en tenant compte tant du point de vue des usagers que des conditions politico-économiques de demain. Le financement de ce PNR devrait s'élever à environ 9,6 millions d'EURO.

(Source: FNP, Birmensdorf,
<http://www.wsl.ch/land/alpscapes>)

D'autres adresses et programmes importants concernant le thème des « paysages alpins » peuvent être obtenus sous www.cipra.org

Un instrument de collaboration entre les personnes concernées

La pression des loisirs sur les paysages

Le nombre de personnes en quête d'aventures en pleine nature, est en constante augmentation. Les nouveaux sports tendance exercent une pression énorme sur le paysage. Les «Concepts pour un développement paysager orienté vers le tourisme» se proposent d'aider au mieux le plus grand nombre possible de personnes concernées.

BS./DS. – Une randonnée en VTT le long d'un sentier parcourant des prés alpestres, un tour en raquettes à travers une forêt d'épicéas enneigée, une descente à ski dans un nuage de poudreuse ou un trekking éprouvant à travers la vaste étendue d'un site marécageux. Quel amateur de sports en pleine nature n'a pas connu des expériences de ce genre ?

Les sports en vogue menacent les derniers paysages ruraux traditionnels

Les activités classiques ne sont pas les seules appréciées. Les sports plus tendance comme le canyoning, le rafting ou le freeclimbing ont aussi la cote. Le secteur du tourisme se félicite de ces bénéfices supplémentaires et les représentants des régions éloignées des centres économiques se réjouissent de ces nouvelles possibilités de création de valeur dans leur région. Mais les nouveaux sports en vogue n'ont pas pour seul effet de faire résonner – bien souvent d'ailleurs de façon momentanée – les tiroirs-caisses. Ils entraînent aussi une pression supplémentaire sur les paysages. Et si des limites ne sont pas bientôt mises à ses appétits, la société des loisirs postmoderne, avec ses besoins toujours plus excessifs, menacera de coloniser encore les derniers paysages ruraux traditionnels proches de l'état naturel.

En collaboration avec d'autres institutions, la Haute Ecole Technique de Rapperswil est en train de mettre au point un instrument spécifique qui, en intégrant les acteurs locaux, tente d'apporter des solutions d'avenir aux problèmes paysagers. Les «Concepts pour un développement paysager orienté vers le tourisme» sont des instruments de planification permettant d'harmoniser les intérêts de la nature et des paysages, de l'agriculture et de la foresterie et, plus spécialement, du tourisme. Ils devraient ainsi favoriser simultanément la création de synergies. Cet instrument n'est pas conçu de manière rigide et orienté essentiellement vers la conservation des paysages; il est plutôt délibérément axé sur un développement durable. Une importance particulière est donnée aux interviews et aux ateliers de travail réunissant les personnes concernées. A l'aide de méthodes participatives, on élabore dans ce cadre des objectifs et des programmes pour le développement futur.

L'organisation de trekkings en raquettes à travers cette forêt de montagne se justifie-t-elle? La construction de nouvelles infrastructures sportives (par ex. pistes de luge d'été) est-elle particulièrement problématique à cet endroit? Doit-on pratiquer une agriculture plus extensive dans cette région? Où faudrait-il donner priorité absolue à la protection de la nature? Telles sont les questions auxquelles on peut apporter une réponse dans le cadre des «Concepts pour un développement paysager orienté vers le tourisme». Les résultats les plus importants peuvent être obtenus dans le cadre de l'aménagement du territoire.



© Alpen Büro, Zürich

Solutions adaptées avec les intéressés

Les «Concepts pour un développement paysager orienté vers le tourisme» permettent, grâce notamment à un relevé méthodique des données de base et à une présentation visuelle séduisante, de trouver des solutions adaptées entre agir et s'abstenir, d'entente par exemple avec des autorités communales, des entrepreneurs touristiques, des protecteurs de l'environnement et des planificateurs. Cet instrument a déjà été testé à différents endroits dans les Alpes et a donné des résultats positifs, en particulier avec des groupes d'étudiants préparant leur travail de diplôme en Ligurie, dans les Alpes italiennes, dans le bois de Finges en Valais, dans la vallée de Göschenen en Suisse centrale ainsi qu'au Schamserberg et dans la vallée de l'Albula dans les Grisons.

Livre blanc

Valorisation d'une race de mouton traditionnelle

Dans la vallée de la Stura (Piémont), un projet tente de sauver de l'extinction une race de mouton du nom de Sambucana. Ce projet a également des répercussions positives sur la situation des éleveurs et sur le maintien de places de travail ainsi que sur l'entretien des alpages.

réd. – La race Sambucana, un mouton typique de la vallée de la Stura, est parfaitement adaptée aux conditions naturelles de la région. Malgré les zones pierreuses et les pâturages d'accès malaisé, il produit une viande d'une excellente qualité. En 1985, afin de revaloriser cette race en voie de disparition qui ne comptait plus que 80 têtes, une initiative est lancée grâce à la Communauté de montagne locale et aux éleveurs concernés, afin de créer un consortium nommé L'Escauron. Les activités consistent particulièrement à la création d'un centre réunissant les meilleurs béliers, la promotion et la réalisation de foires présentant les sambucana, l'organisation de rencontres de spécialistes et la constitution d'un groupe de jeunes éleveurs. Les efforts sont déployés en

particulier afin d'améliorer la gestion des techniques d'élevage, afin de rénover les étables abandonnées, de transformer des bâtiments à des fins d'élevage ovin, d'améliorer la race et d'optimiser la culture de fourrage. La création d'un marché a permis la valorisation de l'agneau Sambucano. Enfin, une coopérative a été fondée par les éleveurs afin de valoriser, de coordonner et de contrôler la commercialisation des produits dérivés de l'élevage.

Article 10 du protocole «Agriculture de montagne»: (1) Les Parties contractantes conviennent que l'élevage extensif utilisant les pâturages disponibles représente une composante essentielle de l'agriculture de montagne, tant comme source de revenu que comme élément déterminant de l'identité du paysage et de la culture. Par conséquent, il convient de maintenir l'économie d'élevage, y compris les animaux domestiques traditionnels, avec sa variété de races caractéristiques et ses produits typiques. Cet élevage doit être adapté au terroir, utiliser les pâturages disponibles et respecter l'environnement.

Photo: Francesco Pastorelli



Sambuco – le village de la vallée Stura qui a donné son nom à la race de mouton

Liste noire

Les Sybelles : mise en réseau de 6 stations de ski

En Maurienne (Savoie, France), un projet de mise en réseau de 6 stations de ski a été ressorti des tiroirs. Un énorme chantier est prévu dans une région dont la valeur paysagère et naturelle est d'autant plus importante que les Alpes du Nord possèdent la plus grande densité de remontées mécaniques du monde.

réd. – Le projet prévoit de relier au sommet de l'Ouilion les deux «grandes» stations du secteur, le Corbier et la Toussuire ainsi que les 4 stations-villages de l'Arvan. Afin de réaliser ce projet, 17 nouvelles remontées pratiquement horizontales sont nécessaires «pour proposer un ski touristique doux» dépourvu de tout intérêt technique. De tels investissements ne sont absolument pas justifiés par des arguments de relance économique, l'offre du ski mécanisé étant aujourd'hui en France largement excédentaire par rapport à la demande. De plus, l'effet de serre aura des répercussions probablement négatives sur les

conditions d'enneigement des nouvelles pistes.

Du fait des atteintes aux paysages qui lui sont liées et de son absurdité économique, cette nouvelle offensive des promoteurs d'infrastructures ne va absolument pas dans le sens d'un tourisme d'avenir sur quatre saisons impliquant le plus possible la population du lieu dans les processus et valorisant de façon optimale les ressources régionales.

Le destin de cet espace est actuellement entre les mains du ministère français de l'Aménagement du territoire et de l'Environnement. Les ONG, dont Mountain Wilderness France, lui demandent de mettre sous protection les espaces menacés, afin de sauver in extremis des paysages naturels uniques.

Protocole «Protection de la nature et entretien des paysages» article 10:

Les Parties font en sorte que toute utilisation ayant un effet sur l'espace, ménage la nature et les paysages

© Gesellschaft für ökologische Forschung e.V., München



Plate-forme d'information sur les Alpes

Trois associations travaillant de façon panalpine projettent de mettre sur pied une plaque tournante commune pour l'information sur les Alpes. On pourrait ainsi créer des synergies à partir des activités existantes. Des fonds alloués dans le cadre du programme Interreg IIIB devraient permettre le financement du nœud alpin.

réd. – Réaliser les objectifs de Rio représente un défi important dans les régions de montagne. D'une part, nous avons affaire à des écosystèmes particulièrement sensibles qui subissent, en cas de gestion non durable, des dommages plus graves que les écosystèmes des régions de plus basse altitude. Par ailleurs, les régions de montagne sont particulièrement touchées par les changements structurels, de par la faible densité des activités économiques de leurs parties très montagneuses. La Conférence de Rio a accordé une attention particulière à ce fait, comme en témoigne le chapitre 13 de l'Agenda 21. C'est la raison pour laquelle l'«International Mountain Forum» a été fondé en 1995 et le Forum Européen de la Montagne (FEM) en 1998.

La Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA), l'Internationale des amis de la nature (IAN) et le Club Arc Alpin (CAA) entretiennent des contacts pour trouver des possibilités de fonder un nœud alpin dans le cadre du Forum Européen de la Montagne. Comme les statuts du FEM ne répondent pas encore complètement aux exigences des trois organisations faitières concernées – CIPRA, NFI et CAA – le nœud alpin a jusqu'ici renoncé à une adhésion formelle. Le Forum Européen de la Montagne a cependant pris la décision d'effectuer une révision des statuts qui s'avérerait nécessaire, ce qui rendrait bientôt possible une adhésion du nœud alpin au FEM. En attendant, on prévoit de réglementer la collaboration dans un «contrat de partenariat». Le nœud alpin est déjà reconnu comme tel par le FEM.

Pourquoi un nœud alpin du FEM ?

Le concept de développement durable tel que défini à Rio promeut la mise en œuvre de la durabilité à tous les niveaux et vit grâce à la solidarité et à l'échange

entre des régions du monde comme entre les différents niveaux d'intervention (local, régional, national, international). Les Alpes constituent le massif de montagne le plus densément peuplé au monde et elles disposent en même temps du plus grand nombre de réseaux d'organisations non gouvernementales. Elle sont également la seule région de montagne transnationale à disposer d'une Convention à caractère obligatoire passée entre les Etats concernés. Ces réalités sont à l'origine d'une foule d'expériences, positives et négatives. En conséquence, on peut constater que les acteurs issus d'autres régions de montagne portent un grand intérêt aux Alpes.

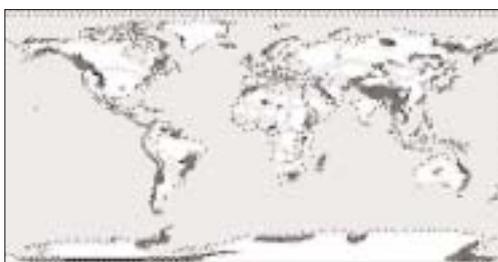
Dans l'esprit de Rio, les organisations alpines ont le devoir moral de mettre ces connaissances ainsi que les expériences faites, positives et négatives, à la disposition d'autres personnes. En outre, les Alpes peuvent retirer un profit considérable de l'échange avec d'autres régions de montagne.

Intérêt au sein même des Alpes

Pour les Alpes, le nœud alpin du FEM représenterait une chance de créer une plate-forme qui permettrait aux trois organisations CAA, CIPRA et IAN d'institutionnaliser leur coopération dans le domaine de l'échange d'information. La forme que prendrait cette information, son contenu et son importance resteraient à déterminer d'entente entre les organisations. Ces trois ONG internationales ont un grand intérêt à la mise en place de ce nœud alpin. Celui-ci leur offrirait la possibilité de rassembler les informations disponibles dans leurs organisations membres et de les faire connaître à un large public. En outre, les connaissances acquises dans d'autres régions de montagne pourraient leur parvenir par cet intermédiaire. Tous ceux qui ont affaire avec les Alpes dans leur travail quotidien seraient à même d'en tirer profit: les ONG, l'administration, la communauté scientifique et les représentants de l'économie.

www.cipra.org, www.nfi.org, www.alpenverein.at, www.alpenverein.de, www.clubalpin.com, www.sac-cas.ch, www.cai.it, www.pzs.si, www.mtnforum.org

© Mountain forum



Conférence annuelle de la CIPRA, 12-14 octobre 2000, Trente

Le tourisme dans les Alpes: Qualité économique – qualité environnementale

La Conférence annuelle 2000 de la CIPRA se propose d'analyser dans quelle mesure les personnes directement concernées par des activités touristiques en profitent. Elle aborde également la question du caractère environnemental et social des différentes formes de tourisme, de leur effet sur la création de valeur, de la destination des bénéficiaires engendrés.

HM. – Dans l'espace alpin, 5 millions de lits sont mis à la disposition des touristes; 60 millions de personnes profitent chaque année de cette offre, alors que d'autres encore viennent dans les Alpes pour des excursions d'un jour. Le chiffre d'affaires du tourisme dans les Alpes atteint environ 20 milliards d'Euros par année et constitue ainsi env. 5% du chiffre d'affaires du tourisme mondial. Depuis quelques années, le tourisme stagne dans les Alpes.

Le rôle économique réel du tourisme est mal défini

L'importance économique du tourisme dans les Alpes ne fait aucun doute. Par ailleurs, on s'accorde à penser – du côté des promoteurs touristiques également – qu'à bien des endroits les nuisances écologiques et sociales induites par le tourisme ont dépassé les limites de la durabilité. Quantité de manifestations et d'études se sont attachées à définir des formes moins néfastes de tourisme réunies sous les termes génériques de « tourisme doux ». Par contre, on ne sait pas exactement quel est le rôle économique réel du tourisme dans les vallées alpines. A de nombreux endroits, on a l'impression que seul un faible pourcentage du chiffre d'affaires généré par le tourisme local crée un revenu sur place sous forme de places de travail et apporte ainsi du bien-être dans la région touristique, alors que la majeure partie de ce chiffre d'affaires paraît affectée au soutien d'« importations » de toutes sortes.

L'économie touristique est censée créer des places de travail dans une région, directement ou de façon induite, et ainsi de contribuer à garantir à la population un revenu régulier et suffisant. Cet aspect des

choses doit être complété par une réflexion approfondie sur la pertinence des formes actuelles de l'offre touristique et de l'efficacité avec laquelle les moyens engagés sont valorisés. Il est spécialement important de se livrer à cette analyse quand la région concernée est particulièrement sensible sur le plan écologique, comme c'est le cas pour les Alpes.

La CIPRA est d'avis que dans l'espace alpin, il est particulièrement utile d'identifier les formes de l'offre touristique ayant un impact modéré sur l'environnement et entraînant simultanément l'effet socio-économique souhaité pour la région concernée.

Les objectifs de cette Conférence

La Conférence annuelle de Trente a pour objectif d'examiner les conséquences du tourisme sur l'économie régionale et se propose :

- d'analyser par la présentation d'études, la création de valeur induites par des activités touristiques;
- d'identifier les formes d'offre touristique qui permettent une meilleure répartition du revenu sur place;
- d'identifier les investissements les plus rentables et l'utilisation la plus rationnelle des ressources pour une économie touristique régionale efficace;
- de mettre en valeur le potentiel et les stratégies les plus appropriées pour optimiser les circuits économiques créés par le tourisme (quelles sont les possibilités effectives d'intégrer le tourisme, l'agriculture, l'artisanat et l'économie locale, l'approvisionnement en énergie au moyen de ressources locales, l'organisation et la gestion des transports en commun, l'offre culturelle, ... ?);
- d'examiner la possibilité d'obtenir la même création de valeur au niveau local avec un plus petit chiffre d'affaires résultant du tourisme, mais avec une meilleure répartition des revenus;
- d'examiner s'il ne serait pas plus efficace de réagir à la « crise du tourisme » dans les Alpes en optimisant les circuits économiques « régionaux », au lieu d'investir dans des infrastructures lourdes, dans de grandes manifestations et dans des campagnes publicitaires coûteuses pour acquérir de nouveaux marchés.

© Commune Trente



Programme et inscription dans le prospectus ci-joint. Le programme actualisé peut être consulté sous www.cipra.org/
Informations: CIPRA-Italia, tél.: 0039 011 54 86 26, fax: 0039 011 53 41 20, e-mail: cipra@arpanet.it,
CIPRA-International, tél.: 00423 237 40 30, fax: 00423 237 40 31, e-mail: cipra@cipra.org

Un nouveau souffle donné à la Convention alpine

Lors de la 16^{ème} réunion du Comité permanent de la Conférence alpine, qui s'est tenue du 24 au 26 mai à Coire, un nouveau souffle a enfin été donné à la Convention alpine, après des années d'immobilisme. Seule l'attitude négative de l'Italie vient menacer ce nouvel essor. En refusant le protocole « Transports », ce pays pourrait bloquer le processus et ce, peut-être de manière définitive.

réd. – Les différentes traductions du protocole « Transports » (voir article en page 11) ont été harmonisées et envoyées en temps voulu aux ministres. A Coire, les représentants des Etats ont expressément souligné que ce protocole est satisfaisant et doit être signé fin octobre lors de la 6^{ème} Conférence alpine (Conférence des ministres de l'environnement des Etats alpins et de l'UE) à Lucerne. Seule l'Italie a encore fait preuve d'un certain scepticisme.

Secrétariat permanent près d'être mis en place

Depuis que le Système d'Observation et d'Information sur les Alpes (SOIA) n'est plus financé par l'UE, ses activités pâtissent d'un manque de moyens. De l'avis unanime des parties contractantes de la Convention alpine, elles ne doivent cependant pas être interrompues. Provisoirement, seuls les travaux commencés sont poursuivis. Ceux-ci sont répartis entre différents Etats qui assument chacun des tâches précises. Cependant, il faut trouver le plus rapidement possible un nouvel emplacement fixe pour le SOIA. L'Agence européenne de l'environnement à Copenhague et le PNUE-GRID à Genève ont notamment manifesté leur intérêt. D'autres options doivent également être examinées, comme par exemple un regroupement du SOIA et du secrétariat permanent.

Quant à la mise en place d'un secrétariat permanent, les modalités de l'adjudication et de la répartition des frais ont déjà été discutées très concrètement. Les parties contractantes seront appelées à présenter leur candidature. De l'avis de tous, la 6^{ème} Conférence alpine fixée à la fin du mois d'octobre de cette année doit charger le Comité permanent de lancer un appel d'offres, après quoi le choix du siège pourrait se faire lors de la 7^{ème} Conférence alpine en 2002. L'Allemagne est la seule partie contractante à émettre encore certaines réserves concernant la mise en place d'un secrétariat permanent. On pouvait cependant lire entre les lignes d'une prise de position de l'Allemagne que celle-ci lèverait son opposition dès que le protocole « Transports » serait signé et que l'Autriche



renoncerait à sa résolution actuelle de ne signer aucun protocole.

Passons maintenant à la mise en œuvre !

Les différentes traductions des sept protocoles déjà signés sont maintenant harmonisées, ce qui constitue un avantage essentiel pour la poursuite du processus engagé en faveur des Alpes. Cette étape était attendue depuis des années: le fait que les textes ne coïncidaient pas absolument dans toutes les versions linguistiques rendait impossible leur ratification par les Etats.

En ce qui concerne la mise en œuvre concrète de la Convention alpine, un document rédigé par la Suisse et énonçant douze principes a été discuté. Les Etats sont conscients de la nécessité de mettre aussi des fonds à disposition pour la mise en œuvre. Pour les relations publiques, ils souhaitent collaborer avec les organisations non gouvernementales, qui ont été jusqu'ici plus actives que les Etats dans ce domaine. Le principe en vigueur jusqu'à maintenant selon lequel aucun nouveau protocole ne doit être élaboré, a été relativisé lors de la réunion. La CIPRA est d'avis que le protocole « Population et culture » en particulier, prévu dans la Convention alpine, devrait enfin être mis en route.

Selon les responsables de la Convention alpine, le programme Interreg IIIB – Alpine Space de l'UE doit être utilisé pour mettre en œuvre la Convention.

La prochaine réunion du Comité permanent aura lieu du 4 au 6 septembre au Tessin.

Protocole « Transports » en bonne voie

Qui l'eût cru: après des années d'immobilisme, les parties contractantes de la Convention alpine ont trouvé une solution de compromis pour le protocole « Transports ».

réd. – Le protocole « Transports » a été le thème principal de la réunion de mars du Comité permanent. Au cours de quatre séances présidées par le Liechtenstein, le groupe de travail a élaboré un protocole qui a été accepté par les Etats à titre de compromis. Pendant la dernière demi-heure de la toute dernière réunion, la France a formulé une proposition qui n'allait pas dans le sens de la Convention alpine. Le Liechtenstein et la Suisse ont émis des réserves sur cette proposition.

Lors de la 15^{ème} réunion du Comité permanent, les Etats sont revenus sur cette question. L'Italie, qui s'était montrée coopérative lors des réunions du groupe de travail et n'avait émis aucune réserve sur le texte, annonça soudain qu'elle ne pouvait approuver le protocole tel que formulé. Ce qui donna l'occasion de discuter une nouvelle fois l'article sur la construc-

tion de routes. Vous pouvez lire dans l'encadré le texte définitif de cet article décisif. Du point de vue de la CIPRA, la formulation de cet article est plus satisfaisante que les précédentes. Les parties contractantes ne renoncent pas seulement comme prévu aux routes à grand débit **à travers les Alpes**, mais à toutes les routes à grand débit **pour le trafic transalpin**. Dans ces conditions, la construction de l'Alemagna (voir article en p. 13), par exemple, n'entre plus en ligne de compte. Et des projets comme le Letzetunnel dans le Vorarlberg (CIPRA-Info 51, déc. 1998) pourraient aussi se retrouver dans une situation difficile à condition qu'on prouve qu'ils constituent une route à grand débit pour le trafic transalpin. L'art. 11 al. 1 ne prévoit aucune exception. Il est vrai que l'alinéa 2 précise qu'à certaines conditions, des routes à grand débit pourraient être construites, mais uniquement pour le trafic intra-alpin.

En outre, le protocole Transports formule des résolutions sur des points importants comme la vérité des coûts, la promotion des transports publics, etc. que la CIPRA peut globalement estimer très satisfaisantes.

Article 11 Transports routiers

- 1) Les Parties contractantes s'abstiennent de construire de nouvelles routes à grand débit pour le trafic transalpin.
- 2) Des projets routiers à grand débit pour le trafic intra-alpin peuvent être réalisés, si:
 - a) les objectifs fixés dans l'art. 2, alinéa 2, let. j de la Convention alpine peuvent être atteints grâce à des mesures appropriées de précaution et de compensation qui découleront des résultats fournis par une étude d'impact sur l'environnement;
 - b) les besoins en matière de transports ne peuvent être satisfaits, ni par une meilleure utilisation des capacités routières et ferroviaires existantes, ni par l'extension ou la construction d'infrastructures ferroviaires ou fluvio-maritimes, ni par l'amélioration d'un transport combiné, ni par d'autres mesures relatives à l'organisation des transports;
 - c) les résultats apportés par l'étude d'opportunité ont montré que le projet est économiquement viable, que les risques sont maîtrisés et que le résultat de l'étude d'impact sur l'environnement est positif;
 - d) les plans et/ou programmes d'aménagement du territoire et de développement durable sont pris en compte.

Règlement des litiges: problème résolu

réd. – Après quelques détours, le groupe de travail vient de présenter un protocole très utile sur la résolution des litiges survenant entre des parties contractantes de la Convention alpine. Reste encore à savoir si les jugements arbitraux doivent être notifiés dans tous les cas aux organisations qui ont un rôle d'observateur ou seulement quand les Etats concernés en décident ainsi. Cette question n'intéresse pas la CIPRA, car elle espère bien que les jugements lui

seront communiqués par l'une ou l'autre partie, en l'absence de notification officielle. En tout état de cause, il serait fâcheux pour leur image que les Etats ne veuillent pas jouer le jeu de la transparence.

La CIPRA et la délégation allemande au Comité permanent se sont rencontrées à Berlin pour débattre des divergences d'opinion concernant ce protocole. Ce débat s'est avéré très constructif.

Une étude apporte des résultats stupéfiants

Trafic à travers les Alpes et pollution de l'air

Que le trafic à travers les Alpes soit en augmentation depuis des années, est un fait connu. Une étude scientifique récente vient prouver que le trafic des poids lourds est plus polluant dans les vallées alpines que dans les plaines.

réd. – En raison du trafic routier, la pollution de l'air le long des axes de transit traversant les Alpes dépasse largement les valeurs limites légales. En outre, la météorologie alpine, avec des situations météorologiques d'inversion et les vents canalisés dans les vallées, a des conséquences négatives sur la qualité de l'air. L'Initiative des Alpes (CH) a confié au bureau d'étude Ökoscience une analyse approfondie de la question. Cette étude examine en détail les impacts du transit à travers les Alpes sur la qualité de l'air et rapproche les résultats obtenus sur les axes du Gothard et du Brenner. Une comparaison est également effectuée avec le Plateau suisse.

Possibilités de dispersion limitées

L'étroitesse des vallées alpines a pour conséquence que les conditions d'échange des masses d'air sont plus mauvaises que sur le Plateau. Leur déplacement horizontal est limité par les montagnes environnantes. La pollution atmosphérique émise sur place et celle amenée par les vents se concentrent dans les vallées. De plus, l'apparition fréquente de situations météorologiques d'inversion entrave l'échange d'air vertical. Les inversions sont des dispositions par couches stables des masses d'air proches du sol. Pendant la nuit, le sol se refroidit et transmet ce froid à l'air ambiant. Cet air ainsi alourdi se répand dans les dépressions et les vallées. Il se forme ainsi des lacs d'air froid. De par la disposition en couches stables, une inversion de température constitue un frein à l'échange des masses d'air. Les émissions proches du

sol ne peuvent s'échapper vers le haut et se concentrent dans le lac d'air froid.

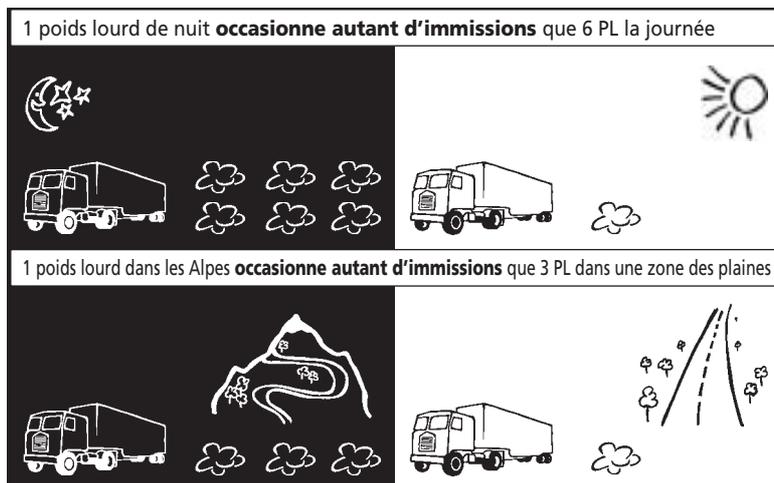
Pollution plus importante en hiver et pendant la nuit

L'influence des saisons sur la pollution atmosphérique en NOx dans les vallées alpines est illustrée par l'exemple du Brenner. En été, le trafic est environ 1,4 fois plus important qu'en hiver. Par contre, la concentration de NOx est très élevée en hiver comparativement aux autres saisons. Le rayonnement solaire estival favorise le brassage et le mélange des couches d'air proches du sol. En hiver, du fait de la fréquence des inversions, les conditions de dispersion sont défavorables.

En plus des variations saisonnières, on constate également au Brenner des variations de la pollution en NOx au cours de la journée. Le trafic est dix fois plus faible la nuit que le jour. Toutefois, les valeurs de NOx mesurées sont en général plus élevées la nuit. Les causes en sont à nouveau les conditions de dispersion. Le refroidissement induit par la baisse du rayonnement solaire provoque la nuit une disposition par couches stables de l'air proche du sol et ainsi une concentration des substances polluantes. Seule une interdiction de circuler de nuit pour les camions pourrait empêcher ces pointes de pollution !

Pollution plus importante dans les vallées alpines que sur le Plateau

Une comparaison entre des localités proches de l'autoroute situées sur l'axe du Gothard (Altdorf, Gross Ei) et sur le Plateau suisse (Härkingen) confirme les observations du début sur les conditions de dispersion défavorables dans les vallées alpines. A Härkingen, le volume de trafic est trois fois plus élevé que dans la vallée uranaise de la Reuss; par contre la pollution en NOx est pratiquement la même à ces deux endroits. Des vents plus forts dispersent les émissions plus loin et plus rapidement sur le Plateau que sur la rampe nord du Gothard. Avec le même trafic qu'à Härkingen, il faudrait s'attendre à des émissions polluantes trois fois plus importantes dans la vallée de la Reuss! Un résumé de l'étude d'Ökoscience « Impacts du trafic de transit sur la pollution dans les vallées alpines », de mars 2000, publié également en anglais, français et italien est disponible sous www.alpeninitiative.ch ou auprès du Secrétariat de l'Initiative des Alpes, Pf. 28, 6460 Altdorf 1, Tél. 041 870 97 81 Fax 041 870 97 88, info@alpeninitiative.ch.



Alemagna – jamais !

Sous ce titre, le Club alpin autrichien avec ses sections de Sillian, Lienz et Matrei i. O., dans le Tyrol oriental, a présenté récemment au centre Kesslerstadel du Parc national du Club alpin à Matrei i. O., un nouveau dépliant d'information sur le projet d'autoroute Alemagna.

PH. – Cet important projet prévoit la construction d'une route à grand débit partant de la Vénétie et dont le tracé devrait être poursuivi à partir de Belluno et passer par le val de Cadore en direction du Pustertal, dans le Tyrol du Sud, et de la frontière autrichienne. Sur le territoire autrichien, le Pustertal et le Drautal ainsi que l'Iseltal, avec la route de Felbertauern en direction du nord, seraient massivement touchés.

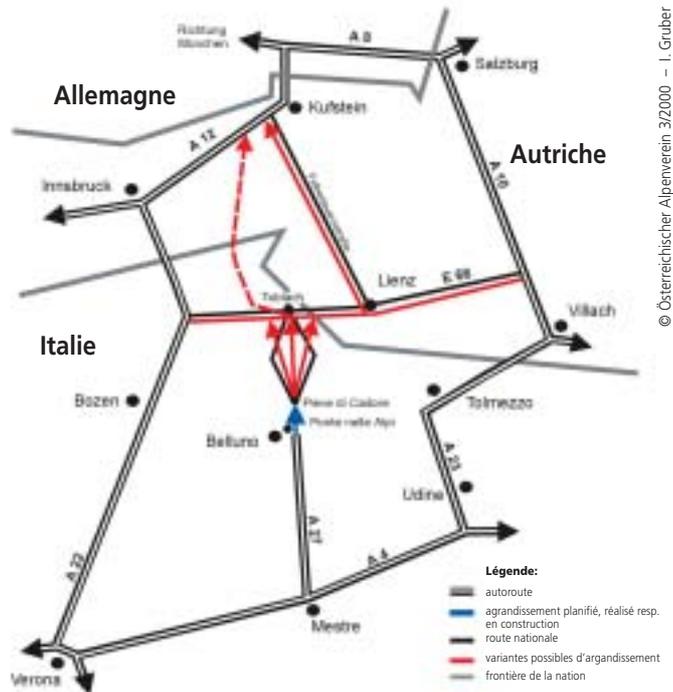
Ce n'est qu'en mai 2000 que le mouvement populaire « Pour l'autoroute Alemagna Venise-Munich » fut fondé en Italie du Nord. Il remit le 22 mai au président de la Commission des transports du Parlement européen, un projet de proposition pour la poursuite de l'autoroute Venise-Munich.

En Autriche et au Tyrol du Sud, toutes les collectivités publiques territoriales sur le plan fédéral, régional et

communal se sont clairement prononcées au cours de ces dernières années contre ce projet monstrueux de traversée des Alpes.

Nous avons une chance d'« enterrer » enfin définitivement ce projet de route contesté si, le 31 octobre 2000, tous les ministres de l'environnement des Etats alpins apposent leur signature au bas du protocole « Transports » récemment négocié.

Le dépliant peut être commandé auprès du Club alpin autrichien : peter.hasslacher@alpenverein.at



© Österreichischer Alpenverein 3/2000 – I. Gruber

L'Alliance dans les Alpes en excursion en Slovénie

A la fin du mois de mai, les acteurs du réseau « Alliance dans les Alpes » étaient invités par leurs collègues slovènes pour une excursion à travers les Alpes slovènes. Des représentants de communes allemandes, autrichiennes, italiennes et suisses ont répondu à cette invitation.

réd. – Kranjska Gora et Bovec, deux communes fondatrices du réseau ont fait l'objet d'une visite ainsi que le Parc national du Triglav. Des visites d'autres communes intéressées par une adhésion au réseau (Kobarid, Cerklno et Bohinj) ont également été mises à l'ordre du jour par les organisateurs.

Le tourisme est un des piliers de l'économie des communes visitées. Pour Kranjska Gora, haut lieu des sports d'hiver, le problème du réchauffement du climat est au centre des discussions, d'autant plus que la station se trouve en basse altitude (800 m.). Les canons à neige en projet, surtout dans une région karstique confrontée à des problèmes d'eau, ne constituent pas une solution. La diversification de l'offre touristique est une voie qui commence à être

prise en compte. Les participantes et participants à l'excursion ont pu s'en convaincre par la visite d'un centre villageois offrant une infrastructure pour la commercialisation directe des produits locaux. Ce genre d'activités est certainement un moyen de rendre la région plus attractive pour le tourisme.

D'une façon générale, les communes visitées ont la volonté de conserver une agriculture de montagne dynamique, et ce autant pour des raisons culturelles que paysagères. L'évolution montre toutefois que les activités agricoles se concentrent toujours plus dans les fonds de vallées et que la forêt recolonise les surfaces abandonnées.

A Bovec, les marques du tremblement de terre de 1998 ne sont pas encore effacées. Sur le territoire de la commune comptant plus de 3'300 habitants, quelques 400 bâtiments doivent être rasés pour des raisons de sécurité. Le réseau « Alliance dans les Alpes » avait lancé une action de solidarité en réunissant 80'000 DM. Le maire de Bovec a profité de cette visite pour renouveler ses remerciements aux communes ayant participé à cette action.

© Parc national du Triglav



Le musée du Parc national du Triglav, une des étapes de l'excursion

25 ans d'engagement pour les Alpes

La fondation de CIPRA-Autriche il y a 25 ans posait la première pierre de l'organisation actuelle de la CIPRA en représentations établies dans tous les Etats alpins.



Photo: CIPRA-A

La partie tyrolienne du Lechtal

A la fin de l'été 1974 se tenait à Trente, à l'initiative de l'Union Mondiale pour la Nature UICN et du Club alpin italien (CAI), un symposium sur l'avenir des Alpes. Des représentants d'organisations non gouvernementales, des scientifiques, des politiques et des représentants de l'administration se rencontraient pour la première fois pour échanger des opinions et des expériences sur le thème des Alpes. On proposa que toutes les organisations travaillant dans l'espace alpin à la protection de la nature et de l'environnement fondent des comités nationaux, coordonnés au niveau international par la CIPRA. Ce fut le point de départ d'un renouveau de la CIPRA dans son ensemble et de la fondation de CIPRA-Autriche le 11 avril 1975 à Salzbourg.

Les membres fondateurs étaient issus d'organisations non gouvernementales, d'instances nationales ainsi que de la communauté scientifique. Aujourd'hui, CIPRA-Autriche est soutenue par des organisations non gouvernementales (Communauté de travail autrichienne des protecteurs de la montagne et de la nature, Fédération autrichienne des amis de la nature, Association autrichienne des protecteurs de la montagne, Club alpin autrichien, Association forestière autrichienne, Ligue autrichienne pour la protection de la nature, Club touristique autrichien, Comité central des associations de chasseurs, Association des spéléologues autrichiens) et par des instances nationales (les neuf Länder par l'intermédiaire de leurs départements de protection de la nature). CIPRA-Autriche, qui a son siège à Vienne, fonctionne comme groupe de travail au sein de l'association faîtière de protection de l'environnement ÖGNU. L'ambition première de servir au mieux une noble cause, qui a constitué un facteur décisif pour la qualité du travail

accompli en faveur de la protection des Alpes, a été servie par une structure professionnelle restreinte. La direction est assumée depuis 1998 par Bettina Scheiderbauer. Le bureau de la Convention alpine, qui existe depuis 1994, est dirigé par Reinhard Gschöpf.

Six commissions spéciales sur des thèmes en relation avec les Alpes (forêt-gibier-pâturage, régions karstiques, parcs naturels des Alpes, potentialités de l'espace naturel, tourisme, Convention alpine) constituent la base du travail de fond de CIPRA-Autriche. Les résultats obtenus sont régulièrement publiés depuis 1990. Poursuivre le développement et l'implémentation de la Convention alpine, mise sur pied à l'initiative de la CIPRA, constitue un objectif primordial. Il s'agit de coordonner le contenu des différentes ordonnances d'application (protocoles), ainsi que d'intégrer le grand public dans la discussion et la mise en œuvre de la Convention. Le bureau de la Convention alpine a été fondé en 1994 pour servir de plaque tournante et de centre de coordination pour effectuer le travail d'information et de communication nécessaire. Ce bureau se met à la disposition des organisations de soutien et de leurs membres ainsi que du public.

A l'avenir, CIPRA-Autriche continuera de s'engager en faveur d'un développement de l'espace alpin qui soit durable et en harmonie avec l'écologie et la culture. D'une manière générale et, plus spécialement en raison de la mise en œuvre de la Convention alpine, des activités de l'UE dans l'espace alpin ainsi qu'à l'occasion de l'«Année de la montagne 2002» de l'ONU, mais aussi dans le cadre de ses activités quotidiennes de résistance contre la destruction des Alpes – ce qui n'est pas rien –, un travail considérable attend encore CIPRA-Autriche après son premier quart de siècle d'existence.

CIPRA-Autriche

Les Alpes ne sont pas adaptées au tourisme de masse

BS. – Des représentants des ONG et du secteur touristique ainsi que des politiques se sont entendus sur cette affirmation fondamentale lors de la conférence organisée par la Ligue pour la protection de la nature et CIPRA-Autriche sur l'avenir du tourisme dans l'espace alpin. Cette conférence qui s'est tenue du 26 au 28 mai 2000 était illustrée par l'exemple de trois vallées du Tyrol, le Stubaital, le Gschnitztal et le Lechtal. Le Stubaital avec un nombre constant de nuitées de 1,6 millions par année et un tourisme d'hiver intensif et le Gschnitztal avec un paysage naturel intact, son attachement à un tourisme doux et ses 76'000 nuitées présentaient un contraste frappant. Les actes de la Conférence pourront être obtenus auprès de CIPRA-Autriche.

CIPRA-Allemagne très active

AGü. – CIPRA-Allemagne collabore à un projet développé dans le cadre du programme d'action européen en faveur de l'espace alpin. Ce projet comprend l'élaboration d'un manuel d'exemples choisis d'aménagement durable du territoire et de l'espace dans l'espace alpin. On prévoit également un topoguide sur les alpages et les fermes de montagne de Haute-Bavière commercialisant directement leurs produits et une documentation relative aux mutations subies par le paysage dans différentes communes de l'Allgäu.

En dépit de son importance considérable, la Convention alpine est largement méconnue dans de larges tranches de la population allemande et même de nombreuses personnalités politiques. C'est pourquoi CIPRA-Allemagne a déposé auprès de la Commission européenne, du Ministère fédéral et du Ministère bavarois de l'environnement, une requête relative à une campagne d'information sur la Convention alpine.

Lors d'une discussion très constructive avec des représentants de la Ligue bavaroise pour la protection de la nature, il a été convenu d'intensifier la collaboration. On peut se réjouir que l'organisation environnementale la plus importante de Bavière songe sérieusement à faire à nouveau partie de la CIPRA.

RPLP au Liechtenstein: oui ou non?

RI. – Après presque une année et demie de travaux préparatoires, le Parlement liechtensteinois a approuvé en mai 2000 l'introduction d'une redevance poids lourds liée aux prestations (RPLP). La RPLP est une taxe d'incitation qui contribue à la vérité des coûts dans le trafic des poids lourds et encourage simultanément une meilleure utilisation de la capacité de transport des véhicules. Un tiers des recettes doit être affecté à des mesures dans le domaine de la politique de l'environnement et des transports et deux tiers à la réduction des charges salariales annexes.

Quand bien même on souhaiterait que la totalité des fonds soit utilisée pour rendre le transport des marchandises le plus tolérable possible, il faut se réjouir de l'introduction de la RPLP au Liechtenstein. Un référendum contre l'introduction a cependant été déposé fin mai. C'est vraisemblablement durant l'automne 2000 que la population devra décider de l'introduction de la RPLP au Liechtenstein.

Conférence sur la mise en œuvre de la Convention alpine

AGü. – Du 23 au 25 novembre aura lieu à Schleching (Bavière) une conférence organisée par l'Académie pour la protection de la nature et l'entretien des paysages de Laufen, CIPRA-Allemagne et le Club alpin allemand (DAV). Les sujets à l'ordre du jour seront le contenu et la situation de la Convention alpine, sa mise en œuvre et la nécessité d'agir sur le plan politique, des exemples de développement durable dans l'espace alpin ainsi que la coopération entre tourisme, agriculture et protection de la nature. Cette manifestation devrait également permettre la mise en réseau d'initiatives dans ce domaine.

La finance d'inscription est de DEM 100.– S'annoncer à: Bayerische Akademie für Naturschutz und Landschaftspflege (ANL), Seethalterstr. 6, D-83410 Laufen/Salzach, N° de la manifestation: F-110/2000, Tél.: (08682) 89 63 – 0, Fax.: (08682) 89 63 – 17, naturschutzakademie@t-online.de, www.anl.de

Plans transfrontaliers d'aménagement du territoire dans l'espace alpin austro-slovène

TŠ. - La planification transfrontalière est encore loin d'être chose faite. C'est pourquoi CIPRA-Slovénie réalise, sur mandat de l'Office gouvernemental slovène de l'environnement et de l'aménagement du territoire, un projet comprenant l'établissement d'un inventaire et une mise en réseau aussi étroite que possible sur le plan local, en particulier entre les différentes communes frontalières et les régions. Ce travail donnera non seulement un aperçu des dispositions et directives légales pour l'établissement des plans d'aménagement du territoire et l'inventaire des ressources humaines et naturelles, mais il permettra de garantir une coordination et une collaboration transfrontalière efficace dans le domaine de l'aménagement du territoire. Il sera ainsi possible de coordonner des approches et des intérêts différents des deux côtés de la frontière. Le projet s'achèvera vraisemblablement à mi-décembre.

Photo: CIPRA



Maribor, Ville alpine de l'année 2000



© Commune Maribor

Après Villach/A (1997/98) et Belluno/I (1999), Maribor/SI a été élue « Ville alpine de l'année 2000 » par un jury international.

Le 17 décembre 1999, Boris Sovič, maire de Maribor, recevait du maire de la ville de Belluno, Maurizio Fistorol, le titre de « Ville alpine de l'année 2000 ».

En 1997, le jury attribuait pour la première fois le titre de « Ville alpine de l'année » à la ville de Villach; en 1999, la ville italienne de Belluno recevait cette distinction; Maribor est lauréate pour l'an 2000. En 2001, ce sera au tour de la ville allemande de Bad Reichenhall. Le jury se compose d'un représentant de chacune de ces organisations: la Communauté de travail Villes des Alpes, la Commission internationale pour la protection des Alpes (CIPRA) et Pro Vita Alpina.

Maribor a mis sur pied pour l'année 2000 un vaste programme d'activités qui comprennent des activités de conseils dispensés à la population par des professionnels sur des thèmes comme l'énergie ou les

déchets par exemple, la formation et l'information des habitantes et des habitants, des manifestations culturelles et sportives ainsi que des activités scientifiques. Les services de l'administration communale ainsi que des entreprises et institutions publiques sont intégrés dans l'organisation et la réalisation de ce programme; des organisations non gouvernementales, des associations et des sociétés culturelles et sportives assument également des fonctions précises. Un rôle particulier incombe à l'Université de Maribor.

Les domaines d'activité choisis sont l'alimentation/l'agriculture biologique, l'énergie (sources d'énergie renouvelables, conseils), l'eau, la protection de la nature, la culture, le sport et le tourisme.

Gojmir Vizovišek



CIPRA-Info est publié avec l'aide financière de la Aage V. Jensen Charity Foundation, Vaduz (FL).

AZB FL-9494 Schaan / P. / Journal
2/00

Adressberichtigungen nach At. Nr. 552 meiden.

Weggezoijen: Wegsänderisje, abgeleiden Angelegenheit Objet de réexpédition expiré Taslocazo Termine di rispedizione scaduto	un- bekannt unverändert inadäquat insufficiente	Un- bekannt abgeleitet unverändert inadäquat insufficiente	Nicht abgeleitet von Scritto ritirato	Annahme abgeleitet von Respinato	Gestorben Decedde Deceduto
--	---	---	---	---	----------------------------------

IMPRESSUM

Bulletin d'information de la CIPRA
Publication trimestrielle

Impressum Bulletin d'information de la CIPRA – Publication trimestrielle – Rédaction (Réd.): Andreas Götz, Michel Revaz, Alma Sartoris, Cristina Boschi – CIPRA-International – autres auteurs: AGÜ Andreas Güthler CIPRA-Allemagne, RI Regula Imhof LGU, PH Peter Hasslacher, BS Bettina Scheiderbauer, CIPRA-Autriche, BS/DS Bernd Schubert/Dominik Siegrist, TŠ Thomaz Štefe, CIPRA-Slovénie – Traductions: Monika Eingriber, Zdenka Hafner-Čelan, Fabienne Juilland, Rosita Lagravinese, Carla Toscana, Natasa Lescovic Uršic – Reproduction avec mention de la source – Page de couverture: Hans Burtcher, Nenzing – Imprimé sur papier recyclé – Versions française, italienne, allemande et slovène – Tirage: 12'500 ex. – Impression: Gutenberg AG, Schaan/FL

CIPRA-International, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél.: 00423 237 40 30, Fax: 00423 237 40 31, e-mail: cipra@cipra.org, Website: www.cipra.org

Représentations nationales:

CIPRA-Autriche, c/o ÖGNU Umweltdachverband, Alserstrasse 21/1/5, A-1080 Wien
Tél.: 0043 1 40 113 36, Fax: 0043 1 40 113 50, e-mail: cipra@oegnu.or.at

CIPRA-Suisse, c/o Pro Natura, Postfach, CH-4020 Bâle
Tél.: 0041 61 317 92 42, Fax: 0041 61 317 92 66, e-mail: mbehrens@pronatura.ch

CIPRA-Allemagne, Waltherstrasse 29, D-80337 Munich, Tél.: 0049 89 54 42 78 50, Fax: 0049 89 54 42 78 99, e-mail: cipra@1st-net.com, Website: www.cipra.de

CIPRA-France, c/o Mountain Wilderness, 5, Place Bir hakeim, F-38000 Grenoble, Tél.: 0033 476 01 89 08, Fax: 0033 476 01 89 07, e-mail: cipra.france@wanadoo.fr

CIPRA-Liechtenstein, c/o LGU, Im Bretscha 22, FL-9494 Schaan
Tél.: 00423 232 52 62, Fax: 00423 237 40 31, e-mail: lgu@lgu.LOL.li

CIPRA-Italie, c/o Pro Natura Torino, via Pastrengo 20, I-10128 Turin
Tél.: 0039 011 54 86 26, Fax: 0039 011 534 120, e-mail: cipra@arpnet.it

CIPRA-Slovénie, Večna pot 2, SI-1000 Ljubljana, Tél.: 00386 61 123 13 43 (int. 209), e-mail: cipra@gozdis.si

Représentation régionale:

CIPRA-Tyrol du Sud, c/o Dachv. f. Natur- u. Umweltschutz, Kornpl. 10, I-39100 Bozen
Tél.: 0039 0471 97 37 00, Fax: 0039 0471 97 67 55, e-mail: natur@dnet.it, website: www.umwelt.bz.it